



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU: 17 février 2022

Compte-rendu affiché le : 25 février 2022

Date de convocation du conseil municipal : 11 février 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 15

PRÉSIDENT : Monsieur Joseph RODRIGUEZ

Nomination d'un secrétaire de séance et appel nominal.

Secrétaire élu à l'unanimité : Madame Louisiane DELMAS

Membres présents : *Mme Louisiane DELMAS ; Mme Eliette CAMUT; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Antonio GODOY ; M. Gilles GROS ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Sophie SOUYRIS ; Mme Marie-Pierre VERNET ; M. Samuel OLIVIER*

Membres absents ayant donné pouvoir : *M. Éric PEROLAT (Procuration à Louisiane DELMAS) ; Mme Karen MARCON (Procuration à Sophie SOUYRIS) ; M. Anthony JEANJEAN (Procuration à Romain DESRICHARD)*

Membre absent :

oooooooooooooooooooooooooooooooooooo

Ouverture de la séance à 19h00

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 janvier 2022

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du 13 janvier 2022

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Ordre du jour

I – Validation du rapport de la CLECT

II– Questions diverses :

Police intercommunale : nouveaux éléments

Monsieur le Maire ouvre la séance.

POINT N°1

2022-02: Validation du rapport de la CLECT

Le rapport de la CLECT présenté aux élus lors du conseil.

La réunion de la CLECT qui s'est tenue le 07 décembre 2021 au Centre aquatique de la Communauté de communes du Clermontais , a validé les points suivants :

- Présentation de l'organisation et fonctionnement de la CLECT : élection du Président et Vice-président de la commission
- Transfert des services périscolaires des communes de Cabrières, Canet et Péret – Détermination du montant de l'attribution de compensation et condition de sa révision.

L'article IV de l'article 1609 nonies C du CGI : *« Ce rapport est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article [L. 5211-5](#) du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au conseil municipal par le président de la commission. »*

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer concernant le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées réunie le 07 décembre 2021 et de prendre acte de :

- L'élection du Président et Vice-président de la commission,
- Du transfert des services périscolaires des communes de Cabrières, Canet et Péret.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le rapport définitif du 07 décembre 2021 de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

POINT N°2

Questions diverses :

Police intercommunale : nouveaux éléments. Monsieur le Président de la Communauté des Communes du Clermontais, Claude REVEL, et Mme Merbouha RAMBIL, Directrice Générale des Services de la communauté, expliquent aux élus, à l'appui d'un power point, les enjeux de la création de la police intercommunale et les analysent financières. Les élus en profitent pour faire part de leurs doutes évoqués lors du dernier Conseil Municipal. A la suite d'un débat, les élus décident, à la majorité, de donner une réponse de principe favorable à ce projet. Il est précisé que rien ne sera fait tant que la communauté des communes n'aura pas validé le projet en Conseil Communautaire puis soumis la démarche aux conseils municipaux pour validation.

Etude paysagère : Monsieur le Maire présente le résultat de l'étude paysagère réalisée dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme pour lever l'amendement DUPONT.